



Cahier des charges du concours artistique scolaire pour les 10 ans du parc naturel de la mer de Corail

Contexte

La Nouvelle-Calédonie est petite par ses terres, mais immense par l'espace maritime qui l'entoure. Celui-ci abrite l'un des écosystèmes les plus riches et diversifiés au monde et recèle une géodiversité remarquable qui aigüise l'intérêt des scientifiques.

Désireux de protéger ce patrimoine marin unique, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a créé en 2014 le parc naturel de la mer de Corail. D'une superficie de 1,3 million de km², il s'agit de l'une des plus vastes aires marines protégées au monde.

En 2024, le Parc fête ses dix ans d'existence, consacrant une décennie de gestion basée sur la conciliation des enjeux de conservation et des usages durables de l'océan.

Pour marquer cette année de célébrations, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie organise un concours artistique scolaire consacré au parc. Les productions présentées seront autant de témoignages de son importance culturelle pour la jeunesse calédonienne, et d'engagements à le préserver dans le futur.

Productions

Les productions devront célébrer le parc naturel de la mer de Corail et ses dix années d'existence. De nombreuses ressources informatives et pédagogiques sont disponibles sur le site du parc : <https://mer-de-corail.gouv.nc/>

Le format des productions est libre. Il est seulement à noter que les établissements participants devront assurer leur transport jusqu'au centre culturel Tjibaou. Afin de faciliter l'exposition, les formats recommandés sont les suivants :

- d'un support plan d'un format maximal A1 (59 x 84 cm). De nombreux médiums peuvent être utilisés : crayon, encre, aquarelle, peinture, pastels, peinture numérique, collage, etc.
- d'un volume de format maximal 59 x 84 x 50 cm (correspondant à un socle format A1). De nombreux médiums peuvent être utilisés : bois, papier mâché, pâte à modeler, etc.

Les établissements ou enseignants souhaitant proposer d'autres formats en lien avec les objectifs pédagogiques et artistiques de leurs classes (chant, danse...) sont invités à se rapprocher de l'organisation du concours joignable à l'adresse mail suivante : concours10ansparc@gouv.nc

Calendrier et modalités de participation

Les établissements participant organiseront la réalisation des productions artistiques dans les différentes classes, qui concourent dans les catégories suivantes :

- Catégorie 1 : maternelle
- Catégorie 2 : CP, CE1, CE2, CLIS
- Catégorie 3 : CM1, CM2, 6^{ème}
- Catégorie 4 : 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}
- Catégorie 5 : lycée LEGT et professionnel

Durée du concours : le concours débute le **lundi 25 mars et se clôture le vendredi 20 septembre 2024**. Durant cette période, les établissements et classes participant au concours permettent à leurs élèves de réaliser des productions artistiques. Les œuvres peuvent être individuelles ou collectives. Chaque classe réalise ensuite en interne la sélection d'un maximum de 3 productions qui seront exposées au centre culturel Tjibaou lors de la cérémonie de remise des prix.

Déclaration de participation : l'enseignant devra remplir la déclaration d'inscription avant le **samedi 27 juillet 2024**.

Dépôt en main propre des productions : les participants pourront déposer leurs productions au centre culturel Tjibaou, du **samedi 14 septembre au vendredi 20 septembre**. Les modalités de dépôt seront précisées par mail aux établissements participants. Il est également possible de les envoyer par courrier ou colis à l'adresse suivante : Centre culturel Tjibaou, Rue des Accords de Matignon, Nouméa 98800. Merci de veiller à mentionner « Concours 10 ans PNMC » sur le colis. Une tolérance pour les délais de livraison des colis sera valable jusqu'au 25 septembre.

Exposition et cérémonie de remise des prix : les productions seront exposées au centre culturel Tjibaou à l'occasion d'un événement dédié le **lundi 30 septembre 2024**. La cérémonie de remise des prix aura lieu le **même jour**. Des animations et activités sur le thème du Parc naturel de la mer de Corail seront proposées.

Participation des classes à la cérémonie : les classes participantes au concours sont invitées à participer à cette journée, dans la limite des places disponibles. Pour les établissements de la Grande Terre, les déplacements en bus peuvent être pris en charge dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Pour les établissements des îles, des billets d'avion pour des représentants peuvent être

pris en charge dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible. Pour les classes du nord et des îles ne pouvant pas se rendre au CCT, des remises des prix délocalisées seront proposées. Merci de prendre contact via concours10ansparc@gouv.nc.

Procédure de sélection et prix

La sélection sera établie par un jury regroupant des membres du service du parc naturel de la mer de Corail et de la pêche, du Musée de la Nouvelle-Calédonie, de l'ADCK-CCT, du vice-rectorat, des représentants des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie et des directions concernés, et d'autres personnalités qualifiées.

Dans chaque catégorie, un grand gagnant sera désigné par le jury du concours, et qui permettra à toute la classe de remporter les prix suivants :

- Catégories 1 à 3 : visite de l'Aquarium des lagons avec goûter et animations sur le thème de l'Océan.
- Catégories 4 et 5 : journée de cohésion sur le thème de l'Océan avec projection privée à l'Origin Cinéma.

En cas d'impossibilité de se rendre sur Nouméa, d'autres propositions seront effectuées par le comité d'organisation en lien avec la direction de l'établissement.

Les participants non primés recevront des goodies pour leur participation, et pourront profiter des animations et de la collation proposées lors de la cérémonie du 30 septembre au centre culturel Tjibaou.

Conditions d'utilisation des productions

Les productions seront déposées au centre culturel Tjibaou et présentées lors de la cérémonie de remise des prix (dans la limite de l'espace disponible). Toutes les productions proposées pourront être reproduites par la Nouvelle-Calédonie sur divers supports dans le cadre de la communication du concours. Les productions non lauréates seront restituées aux établissements participants qui pourront venir les récupérer dès l'issue de la cérémonie.

Propriété intellectuelle

Les lauréats autorisent la Nouvelle-Calédonie à exploiter directement ou indirectement la reproduction des productions réalisées, sans aucune contrepartie financière ou indemnités quelles qu'elles soient, dans le cadre de ce projet et de sa promotion.

Toutes les participations doivent être confirmées par [la déclaration d'inscription Google Form](#).

Contact et informations

Uniquement par mail à : concours10ansparc@gouv.nc
Merci d'indiquer en objet « Concours 10 ans Parc »